

Conditions générales d'inscription

Les personnes s'inscrivant à un stage de Yoga dans le cadre d'une «retraite Yoga bien-être» organisée par Laurence Vidya Barré à travers l'Association Art Yoga & Ayurveda (AAYA - N° RNA W751 217 319), s'engagent à régler le prix du stage de Yoga de la « retraite bien-être Yoga » aux conditions suivantes :

1) Afin de s'inscrire au stage de Yoga de la « retraite Yoga bien-être», chaque participant(e) doit verser un acompte d'inscription de 100€, au minimum trente jours avant le début du stage. Indépendamment des sommes versées pour l'hébergement (voir leurs conditions générales).

2) Le solde du prix du stage de Yoga de la « retraite Yoga bien-être», est à régler dans son intégralité 15 jours avant le début du stage.

3) Si vous annulez votre participation au stage de Yoga 90 jours ou plus avant le début de la retraite Yoga bien-être, vous recevrez le remboursement de l'acompte moins 20 euros pour les frais administratifs. Pour annuler votre participation, vous devez envoyer un e-mail indiquant que vous souhaitez annuler à : aaya.contact@gmail.com.

4) Veuillez svp noter qu'il n'y aura aucun remboursement ou rabais pour une arrivée en retard, partir plus tôt, annulations de vols, des retards dans les déplacements pour arriver au stage. Nous souhaiterions pouvoir indemniser les participants pour des circonstances imprévues (blessure, urgence familiale, etc.), mais il y a **des frais déjà encourus** lors des réservations. Nous avons conçu notre politique d'annulation pour être aussi compatissants que possible dans le cas où les plans changent. Par conséquent, nous vous encourageons fortement à prendre une assurance de voyage/annulation.

5) Une personne ayant versé son acompte et ne participant pas au stage de Yoga ne sera pas remboursée et la somme versée en acompte sera **non transférable** pour un autre stage organisé par Laurence Vidya Barré /AAYA.

6) Le stage de Yoga peut être annulé en tout temps pour cause de force majeure ou faute de participation/inscriptions suffisantes au stage de Yoga. Les personnes inscrites en seront averties par Internet, par téléphone, par message texto / sms et toute somme versée à titre de participation au stage leur sera remboursée. Cependant, tous les éventuels frais supplémentaires subis par les personnes inscrites en raison de l'annulation du stage ne seront pas à la charge de Laurence Vidya Barré / AAYA. Le package hébergement/pension est à part, il peut être maintenu indépendamment de l'annulation du stage.

7) Aucune somme n'est remboursée à une personne inscrite qui ne participe pas au stage de Yoga.

8) Aucune somme ne sera remboursée en cas de désistement en cours de stage.

Nom et prénom : Tél. portable :

Email :

Date :

Portez svp la mention « Lu et Approuvé »,

Signature :

*Merci de votre compréhension,
Lokah Samastah Sukhino Bhavantu ॐ*